# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES



D.R.E.A.L S.C.T.F.



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien [7]

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 8 0 3 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 8 0 4 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7752

### 1 Intitulé du projet

Le projet consiste en la démolition de deux bâtiments vétustes, ainsi que la reconstruction de deux nouveaux bâtiments afin d'aménager des boxes et des stalles indispensables au bon fonctionnement du site.

2	Identification du (ou des) maître(s) d	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
2.1	Personne physique	
	Nom	Prénom(s)
2.2	Personne morale	
	Dénomination	Raison sociale
	SOCIETE DES COURSES DE CHOLET	Société des courses de Cholet
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)
	7 8 6 1 5 1 3 0 8 0 0 0 1 6	ASSOCIATION DECLAREE
	Représentant de la personne morale :   Madame	✓ Monsieur
	Nom	Prénom(s)
	BOUCHET	Xavier

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées

3		le(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article environnement et dimensionnement correspondant						
	N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
	44 - d	RAS						
		n examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux code de l'environnement ? (clause-filet) ?						
	□ Oui ☑ Non							
	Le projet fait-il l'objet d'u l'article R.122-2-1 ?	ne soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III						
	☐ Oui ☑ Non							
4	Caractéristiques générales du projet  Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.							
4.1	Nature du projet, y comp	ris les éventuels travaux de démolition						
		n de deux bâtiments vétustes, ainsi que la reconstruction de deux nouveaux exes et des stalles indispensables au bon fonctionnement du site.						
4.2	Objectifs du projet							
	Le projet à pour but la mise aux no l'hippodrome de Cholet.	ormes du nombre de boxes et stralles, en lien avec le developpement de						

4.3	Décrivez sommairement le projet								
	4.3.1 Dans sa phase travaux								
	Le projet, dans sa phase travaux aura très peu d'impact.								
	Les déchets en lien avec la démolition seront traités conformément aux normes en vigueur.								
	Les nouvelles constructions reprennent en majorité l'emprise des anciennes constructions. De plus, le projet se compose principalement d'éléments préfabriqués ce qui limite fortment les déchets sur site.								
	4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement								
	RAS par rapport à l'existant								
4.4 (i) La	À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? a décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
	PC n° 49099 24 C0016								

		-		-		· Marie and in			
4.5	Dimensions et caractéristiques	du	projet et	superficie	globale	de	l'opération -	préciser	
les	unités de mesure utilisées								

287,8 m2 366,3 m2

		287,8 m2 366,3 m2								
16	Localization du projet									
4.0	Localisation du projet									
	Adresse et commune d'implantation									
	Numéro : Voie : Avenue de l'hippodrome									
	Lieu-dit:									
	Localité : CHOLET	diamono apple								
	Code postal : 4 9 3 0 0 BP : Cedex :									
	Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>									
	Long.: 。 4 7 ,0 2 "N Lat.: 。 0 ,8 9 "O									
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°								
	Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "									
	Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "									
	Communes traversées :									
	Cholet									
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le proje	et est soumis :								
	ZONE UEn du PLU de Cholet									
	① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.									
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?									
	Oui Non									
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'environnementale?	une évaluation								
	□ Oui ☑ Non									

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

# Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		v	Les zones naturelles à proximité sont à 4,5km pour la type I (Lac du Verdon) et 2,2km pour la type II (crete du Puy Saint Bonnet)
En zone de montagne ?		V	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		V	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		Ŋ	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	Envrion 30km de la Vallée de l'Argenton Environ 38km du Marais de Goulaine
D'un site classé ?		V	Environ 1 km de la ZZPAUP de cholet Secteur La Tremblaie Environ 2,5 km de la ZZPAUP de cholet Secteur La Cote Environ 2,5 km de la ZZPAUP de cholet Secteur Le Puy Saint Bonnet Environ 4 km de la ZZPAUP de cholet Secteur Menhir de la Garde Environ 4 km de la ZZPAUP de cholet Secteur Centre Urbain

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	Le projet ne nécéssite aucun prélévement d'eau nécéssaire à sa réalisation.
urces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			Au vu des éléments préfabriqué du projet et des équipements déja présetns qui font l'objet d'un remplacement (nature du projet) aucun drainage modification des masses d'eau souterraines n'est envisagé.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?			Seul la démolition des batiments vétustes existants rendent le projet exédentaire en matériaux. De ce fait, des bennes de tri seront mises en place afin de gerer l'intégralité des dechets.
-	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	Sans Objet
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		V	Sans Objet

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?		V	Aucune ressource en eau potable ou assainissement n'est nécéssaire. Les nouveaux equipements ne nécéssitent que des abreuvoirs pour le chevaux, deja présents avec les anciens batiments démolis.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	Au vu du caractere préfabriqué du projet, aucune pertubration, degradation ou destruction semble impacter le site.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V	Le projet est éloigné d'au moins 30km du site Natura2000 le plus proche (Vallée de l'Argenton)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		v	Le cumul des surfaces impérméabilisées des bâtiments vetustes à démolir représente 500m2 alors que le cumul des surfaces imperméabilisées du projet représente 498m2. Il n'engendre donc pas de consommation d'espaces.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques. Il s'agit uniquement de stalles pour y mettre les chevaux les jours de courses. Il s'agit de remplacer des élements vetustes par des plus récents.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	Le projet n'est pas concerné par des risques naturels. Il s'agit de remplacer des élements vetustes par des plus récents.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?			Le projet n'engendre pas de risques sanitaires. Il s'agit de remplacer des élements vetustes par des plus récents.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?			Le projet n'est pas concerné par d'éventuels risques sanitaires. Il s'agit de remplacer des élements vetustes par des plus récents.

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		·	Le projet n'engendre ni déplacements, ni trafics. Il s'agit de remplacer des élements vetustes par des plus récents.
	Est-il source de bruit ?		P	Le projet n'est pas source de bruit Il s'agit de remplacer des élements vetustes par des plus récents.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores. Il s'agit de remplacer des élements vetustes par des plus récents.
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?			Le projet peux engendrer des odeurs uniquement lorsque l'on se trouve à l'interieur des stalles (odeurs d'urines et de crottins). Cependant il n'y a pas de changement avec l'état actuel puisqu'il s'agit de remplacer des élements vetustes par des plus récents.
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	Sans Objet
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	Sans Objet
	Est-il concerné par des vibrations ?		v	Sans Objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	Le projet n'engendre aucune émission lumineuse.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	Il n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
ons	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		Ý	Le projet n'engendre pas de rejet dans l'air.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?		V	Le projet n'engendre pas de rejets liquides. Les fumiers seront traités comme c'est le cas actuellement et conformément à la reglementation en vigueur. Dans les stalles, la dalle béton protège tout risque d'infiltration.
	Si oui, dans quel milieu ?		•	

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?		V	Le projet n'engendre pas d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		V	Le projet n'engendre pas de dechets. A l'usage, les seuls déchets sont les fumiers. Il seront traités comme c'est le cas actuellement et conformément à la reglementation en vigueur. Dans les stalles, la dalle béton protège tout risque d'infiltration.
ne/Cadre pulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	En aucun cas le projet peut porter atteinte au patrimoine achitecturale culturel archéologique oun paysager.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		٧	Le projet n'engendre pas de modications.

6.2	Les	incidenc	es du	projet	identifiées	au	6.1	sont-elles	susceptibles	d'être	cumulées	avec
d'a	utre	s projets	exist	ants ou	approuvés	?						

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
☐ Oui   ☑ Non
Si oui, décrivez lesquelles :
6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des
incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
RAS
6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être
retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement
étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
Comme expliqué ci-dessus, les fumiers seront traités comme c'est le cas actuellement et conformément à la reglementation en vigueur. Dans les stalles, la dalle béton protège tout risque d'infiltration.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne semble pas présenter la nécéssité de réaliser une evaluation environnementale. En effet, le projet consiste principalement en la démolition de batiments vétustes pour créer de nouveaux batiments en lieu et place des anciens avec une utilisation similaires à ce qui était présent.

Le projet porte uniquement sur la création de boxes et stalles afin que les chevaux puissent y etre installés avant et après les courses auquelles ils participent. Cela n'a donc aucun impact sur l'environnement.

#### 8 Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	V
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	P
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<b>\</b>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

Q ·	2 Aud	tres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire	
1	Veuille	ez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi qu uxquelles elles se rattachent.	e les
		Objet	
	1		
	2		
	3		
	4		
	5		
9	En	gagement et signature	
	Je ce	ertifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinen incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables.  ertifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	tes
	Prénd Quali	Association des Courses Hippiques de Cho  Avenue de l'hippodrome 49300 Cholet Tél: 02 41 62 39 71 Port: 06 76 44 89 72 Email: contacthippodromecholet@gmail.com FR 10 786 151 308  CHOLET  Signature du (des) demander	